**RÉPUBLIQUE DU BURUNDI**

****

**MINISTERE DE LA SOLIDARITE NATIONALE, DES AFFAIRES SOCIALES, DES DROITS DE LA PERSONNE HUMAINE ET DU GENRE**

**PROJET « APPUI A L’EGALITE DE GENRE ET A LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET CELLES BASEES SUR LE GENRE »**

**RAPPORT ANNUEL**



**Gitega, Dumaini Hôtel : 7 - 9 septembre 2021**

### **LISTE DES ABREVIATIONS**

A.S. : Assistant Social

CI : Centre Intégré

CTAS : Conseiller Technique chargé des Affaires sociales

CDFC : Centre de développement familial et Communautaire

DCE : Direction Communale de l’Education

FNF : Forum National des femmes

MSNASDPHG : Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires sociales, des

 Droits de la Personne Humaine et du Genre

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OPJ : Officier de Police Judiciaire

PNUD  : Programme des Nations Unies pour le Développement

SIDA : Syndrome d’immuno déficience acquise

VSBG : Violences sexuelles et basées sur le genre

VSLA : Association villageoise d’épargne et de crédit

Table des matières

[**LISTE DES ABREVIATIONS** 2](#_Toc90397221)

[**INTRODUCTION GENERALE** 5](#_Toc90397222)

[**CHAPITRE 1 : ORGANISATION DES ATELIERS PROVINCIAUX ET COMMUNAUX D’INFORMATION SUR LE PROJET ET DE MISE EN PLACE/REDYNAMISATION DES RESEAUX PROVINCIAUX ET COMMUNAUX DE LUTTE CONTRE LES VSBG** 8](#_Toc90397223)

[**1.1 Contexte et Justification** 8](#_Toc90397224)

[**1.2. Résultats atteints** 8](#_Toc90397225)

[**CHAPITRE 2 : ATELERS D’ACTUALISATION DE LA BASE DE DONNEES GENRE NATIONALE ET DE FORMATION DES GESTIONNAIRES DE LA BASE DE DONNEES** 10](#_Toc90397226)

[**2.1 Contexte et Justification** 10](#_Toc90397227)

[**2.2 Résultats atteints** 11](#_Toc90397228)

[**2.3 : Recommandations pour la pérennisation de la BDDGN** 12](#_Toc90397229)

[**CHAPITRE 3 : ATELIERS DE FORMATION ET DE RECYCLAGE DES IMBONEZA SUR LE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME D’ALERTE RAPIDE** 13](#_Toc90397230)

[**3.1 Contexte et justification** 13](#_Toc90397231)

[**3.2 Résultats atteints** 14](#_Toc90397232)

[**3.3 :Défis et contraintes rencontrées** 15](#_Toc90397233)

[**3.4 : Suggestions et recommandations** 16](#_Toc90397234)

[**CHAPITRE 4 : ATELIERS DE VALIDATION DES GUIDES D’INTEGRATION DU GENRE AU MINISTERE DES INFRASTRUCTURES, DE L’EQUIPEMENT ET DES LOGEMENTS SOCAUX ET AU MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA PLANIFICATION ECONOMIQUE** 17](#_Toc90397235)

[**4.1 : Contexte et justification** 17](#_Toc90397236)

[**4.2 : Résultats atteints** 18](#_Toc90397237)

[**CHAPITRE 5 : MISE EN PLACE DE LA PLATEFORME DES COMPETENCES FEMININES** 19](#_Toc90397238)

[**5.1 : Contexte et justification :** 19](#_Toc90397239)

[**5.2 : Résultats atteints** 20](#_Toc90397240)

[**CHAPITRE 6 : SYNTHESE DES RESULTATS, PRODUITS ATTENDUS ET DES ACTIVITES REALISEES :** 21](#_Toc90397241)

[et indicateurs avec cibles annuelles 23](#_Toc90397242)

[**CHAPITREV 7 : COLLECTE DES DONNEES SUR LES VSBG** 27](#_Toc90397243)

[**CHAPITRE 8 : FACILITATION DES AUTRES ACTIVITES** 29](#_Toc90397244)

[**8.1 :Préparatifs de la mise en œuvre du sous-projet de construction du Centre Humura de Kayanza pour la prise en charge holistique des victimes des VSBG** 29](#_Toc90397245)

[**8.2 : Visite du centre Humura de Rumonge pour la prise en charge holistique des victimes des violences sexuelles et celles basées sur le genre en province Rumonge et ses environs** 29](#_Toc90397246)

[**8.3 : Litige ECONET LEO -Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA** 31](#_Toc90397247)

[**8.4 : Réception des infrastructures dont le Centre d’Excellence** 31](#_Toc90397248)

[**8.5 : Réception et distribution des équipements informatiques financés par le PNUD** 32](#_Toc90397249)

[**8.6 : Enregistrement des leaders imboneza non trouvés et non enregistrés en décembre 2020 et leur formation sur les mécanismes d’alerte rapide dans trois provinces Kayanza, Kirundo et Ngozi.** 32](#_Toc90397250)

[**8.7 : Formation des cadres du centre d’excellence ainsi que l’enquête sur les causes profondes des violences sexuelles et celles basées sur le genre** 34](#_Toc90397251)

[**8.8 : Campagne des seize jours d’activisme contre les violences faites aux femmes** 37](#_Toc90397252)

[**8.9 : Ateliers régionaux de sensibilisation des administratifs et autres responsables impliqués dans** 39](#_Toc90397253)

[**la lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre** 39](#_Toc90397254)

[**CHAPITRE 9 : CONCLUSION** 40](#_Toc90397255)

### **INTRODUCTION GENERALE**

Dans le souci de promouvoir les droits des femmes, plusieurs conférences internationales se sont penchées sur la question du genre en mettant l’accent sur le lien intrinsèque entre la population, le développement durable et l’égalité entre les femmes et les hommes. Il s’agit entre autres des conférences de Mexico au Mexique (1975), de Copenhague au Danemark (1980), de Nairobi au Kenya (1985), du Caire en Egypte (1994) et celle de Beijing en Chine (1995) qui a été décisive en définissant des actions concrètes à mener.

A la sortie de la Conférence de Beijing, les participants ont adopté une Déclaration et une Plateforme d’Actions appelée couramment « Plan d’Actions de Beijing » axé sur douze thèmes jugés préoccupants pour la promotion de la femme et l’égalité de genre. Un mot d’ordre leur fut donné de traduire en actions le programme d’Actions de Beijing dans leurs pays respectifs.

Divers instruments et cadres d’intervention au niveau international, régional, sous régional et national ont vu le jour dans le but de promouvoir les droits humains en général et les droits des femmes en particulier.

En guise d’exemples, bien avant les conférences ci-haut mentionnées, citons au niveau international, la Charte des Nations Unies en 1945 après la deuxième guerre mondiale, la Déclaration Universelle des Droits de l’Homme en 1948, la Convention sur les Droits Politiques de la Femme en 1953, le Pacte International des Droits Economiques, Sociaux et Culturels en 1966, le Pacte International des Droits civils et politiques en 1966, la Déclaration sur la Protection des femmes et des Enfants en période d’urgence et de conflit armé en 1974, la Convention sur l’élimination de toutes les formes de Discrimination à l’Egard de la Femme (CEDEF) en 1979. D’autres ont été adoptés après Beijing comme la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité en 2000 et bien d’autres.

Au niveau régional et sous- régional, nous nous référons entre autres à la Charte Africaine des Droits de l’Homme et des Peuples en 1981, à la Stratégie prospective d’action de Nairobi pour la promotion des femmes en 1985, à la Déclaration sur l’élimination de la violence à l’égard des femmes en 1993, au Protocole de la Charte Africaine des Droits de l’Homme et des Peuples relatif aux Droits de la Femme en Afrique en 2003, à la Déclaration Solennelle sur l’Egalité entre les Hommes et les Femmes en Afrique en 2004, au Protocole sur la prévention et la répression de la violence sexuelle contre les femmes et les enfants, au « Pacte sur la Sécurité, la Stabilité et le Développement dans la Région des Grands Lacs de la CIRGL » (Conférence Internationale sur la Région des Grands en 2006), à la Déclaration de Goma sur l’élimination de la violence sexuelle et la lutte contre l’impunité dans la Région des Grands Lacs en juin 2008, à la Décennie de la femme africaine en 2010, à la Déclaration de Kampala des Chefs d’Etats et des Gouvernements des Etats membres de la CIRGL lors de leur Quatrième Sommet Ordinaire et Session Spéciale sur les Violences Sexuelles et Basées sur le Genre (VSBG) en 2011.

Au niveau national, le Burundi a décidé de concrétiser ses engagements en élaborant des cadres législatifs, politiques et programmatiques d’intervention visant la réalisation de l’équité et l’égalité des droits entre les femmes et les hommes. La Conférence de Beijing de 1995 a été un des catalyseurs de la rédaction de la Politique Nationale Genre en 2003 et ses divers plans d’actions.

En appui à ce qui précède, nous citons aussi l’Accord d’Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi signé en 2000 qui garantit un minimum de 30% aux femmes dans les postes de prise de décision, ce qui est repris chaque fois par la Constitution de la République du Burundi dont celle révisée en 2018. Dans son article 19, la Constitution intègre les droits et les devoirs proclamés et garantis par les Conventions et les Pactes internationaux. En ses articles 13 et 22, elle réaffirme l’égalité de tous les citoyens devant la loi en disposant que « nul ne peut être l’objet de discrimination » pour quelque raison que ce soit y compris le sexe.

S’inspirant de tous ces instruments, le Ministère en charge du genre a alors produit la Politique Nationale Genre (PNG), la première version en 2003 et la deuxième pour la période 2012-2025 adaptant celle de 2003 à l’orientation des outils de planification à savoir la Vision Burundi 2025 et le Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté deuxième génération (CSLP II) de 2011-2015, actuellement suppléé par le nouveau Plan National de Développement (PND) 2018-2027.

L’évaluation des Plans d’Actions 2004-2008 et 2012-2016 de la PNG a identifié plusieurs défis liés aux différents secteurs d’intervention, y compris les Services des Ministères sectoriels. L’une des contraintes principales relevées est la faible prise en compte du genre et son intégration dans les sphères de prise de décision, les Politiques, les Programmes, les Stratégies, les Projets et les Plans opérationnels de plusieurs secteurs aux niveaux central et décentralisé de ces Ministères.

Par ailleurs, les cycles répétitifs d’insécurité dans la région des grands lacs en général et la crise qui a secoué le Burundi en particulier ont engendré des effets néfastes dont l’augmentation du niveau de la pauvreté, la vulnérabilité prononcée des femmes et l’augmentation des Violences Sexuelles et Basées sur le Genre (VSBG) qui malheureusement persistent même en cette période post-conflit et de retour à la paix. Pour y faire face, le Gouvernement de la République du Burundi a négocié et reçu un don du PNUD en vue de financer les coûts du Projet d’Appui à l’Egalité du Genre et à la lutte contre les violences Sexuelles et celles basées sur le genre. Ce dernier est exécuté directement par le le Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre en partenariat avec le PNUD. Le projet est exécuté dans cinq provinces du pays à savoir Rumonge,Bururi, Kayanza, Ngozi et Kirundo.

L’objectif du projet est de contribuer à la réduction des inégalités basées sur le genre et à la prévention/lutte contre les violences basées sur le genre et les violences sexuelles, à travers 2 grands axes d’intervention :

* La promotion du leadership féminin à travers le renforcement des capacités individuelles et organisationnelles des femmes, la mise en valeur de leurs compétences et la prise en compte du genre au sein des institutions ;
* La promotion des droits de la femme à travers la prévention et la prise en charge holistique des violences basées sur le genre.

Après une première période de six mois, où les activités étaient plus focalisées sur la promotion des droits de la femme à travers la prévention et la prise en charge holistique des violences basées sur le genre, la deuxième phase a consolidé les acquis et étendu les interventions sur la promotion du leadership féminin à travers le renforcement des capacités individuelles et organisationnelles des femmes, la mise en valeur de leurs compétences et la prise en compte du genre au sein des institutions sans oublier d’autres activités.

Ainsi, les principales activités réalisées sont les suivantes :

**Résultat 1 : Le leadership féminin est promu, grâce au renforcement des capacités individuelles et Organisationnelles des femmes, la mise en valeur de leurs compétences et la prise en compte du genre au sein des institutions**

Produit 1.1. : Une plateforme des compétences féminines est opérationnelle et sert de canal de mise en valeur de l’expertise et expérience des femmes et de coaching mutuel

* Organiser une Journée Dîner-débat entre les Ministres, les Secrétaires Permanents et Assistants des Ministères sur le fonctionnement de la plateforme et le leadership féminin
* Organiser des ateliers de vulgarisation de la plateforme
* Production et diffusion des spots de vulgarisation de la plateforme
* Connexion Internet

 Produit 1.3. : La prise en compte du genre dans les politiques, stratégies et programmes publics est

 effective

* Atelier d’élaboration des guides d'intégration du genre dans 2 Ministères
* Séances de relecture + enrichissement du document par les cadres du ministère concerné
* Ateliers de validation du guide d'intégration du genre par ministère

**Résultat 2 : Les droits de la femme sont promus grâce au renforcement des mécanismes de suivi, à la prévention et prise en charge holistique des victimes des violences sexuelles et celles basées sur le genre et au renforcement des capacités techniques et opérationnelles des acteurs clés.**

***Produit 2.1. : Les entités et mécanismes en charge de l’observation des droits de la femme ont les capacités techniques et opérationnelles renforcées pour réaliser cette mission***

* Développement de la Base de Données Nationales Genre
* Atelier d'adaptation des sous indicateurs de la Base de Données Nationale Genre

***Produit 2.2 : La prévention et prise en charge communautaire des VSBGs sont renforcée***

* Organisation des ateliers de recyclage des leaders IMBONEZA sur les mécanismes d’alerte rapide dans 12 communes présentant plus de lacunes
* Achat crédits/ recharge pour les leaders Imboneza et autres intervenants

***Produit 3 : Suivi et Coordination du projet***

* Assistance technique en matière de gestion (gestionnaire de projet et autres frais généraux)
* Communication (frais de communication et méga pour l’équipe technique
* Descentes de suivi pour l’équipe du Ministère
* Consommable de bureaux et accessoires informatiques

Signalons que compte tenu des contraintes techniques pour la mise en place de la plateforme web des compétences féminines, le Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre et le PNUD se sont convenus de commencer par les activités qui concourent à atteindre le Résultat 2.

En ce qui concerne les activités qui concourent à l’atteinte du résultat 1, seuls l’élaboration des guides d’intégration du genre et leur validation pour les ministères en charge des Finances et celui en charge des infrastructures et équipements ont eu lieu. Les autres activités restent en attente de réalisation.

### **CHAPITRE 1 : ORGANISATION DES ATELIERS PROVINCIAUX ET COMMUNAUX D’INFORMATION SUR LE PROJET ET DE MISE EN PLACE/REDYNAMISATION DES RESEAUX PROVINCIAUX ET COMMUNAUX DE LUTTE CONTRE LES VSBG**

### **1.1 Contexte et Justification**

Au Burundi, les violences sexuelles et basées sur le genre sont encore une réalité malgré les multiples efforts déployés par le Gouvernement et ses partenaires dans la lutte contre ce fléau. Beaucoup de victimes de ces violences particulièrement les femmes et les filles sont régulièrement enregistrées. Le viol, le harcèlement sexuel, les mariages précoces/forcés, les tortures physiques, les agressions psychologiques, les privations économiques, sont autant de formes de violations des droits de l’être humain dont souffrent les femmes, filles tant du milieu rural que du milieu urbain.

A titre indicatif, en 2020, le Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre a recensé, via les Directions Provinciales de Développement Familial et Social (CDFC) un total de 15 307 cas victimes de VSBG. Ces chiffres sont toutefois en dessous de la réalité car certaines victimes ne rapportent pas les incidents en raison des pesanteurs culturels.

Au regard de cette situation, une réponse de proximité est indispensable pour venir à bout des violences qui se passent dans ces communautés, sans oublier l’implication des hommes et de tous les acteurs y compris les confessions religieuses.

La stratégie de mise en place des réseaux communautaires opérationnels dans la lutte contre les VBG repose d’une part, sur le réveil de la conscience des communautés sur l’ampleur des VBG. Elle repose en outre sur l’intérêt que portent les communautés sur l’échange d’expériences à travers le transfert des connaissances avec d’autres communautés ayant les mêmes préoccupations.

Depuis 2014, le Ministère en charge de la Coordination de la lutte contre les VSBG a mis en place des réseaux communautaires dans les provinces de Bubanza et Ruyigi considérées comme pilotes. C’est dans ce cadre que le Ministère en charge de la coordination des intervenants en matière de la lutte contre les Violences Basées sur Genre avec l’appui financier de l’UNDP voudrait a organisé des ateliers d’information sur le Projet et de mise en place/redynamisation des réseaux provinciaux, communaux et collinaires de lutte contre les Violences Sexuelles et Basées sur le Genre dans les cinq provinces d’intervention du projet.

L’objectif de ces ateliers était de faciliter le travail en synergie pour lutter efficacement contre les VSBG et contribuer à la réduction des inégalités basées sur le genre.

### **1.2. Résultats atteints**

A l’issu de ces ateliers, les principaux résultats atteints sont les suivants :

* 05 Gouverneurs de province, 05 Procureurs, 05 commissaires de police, 10 responsables des Directions provinciales de Développement Familial et Social et 05 médecins provinciaux ont été informés sur le projet « Appui à l’Egalité de Genre et à la lutte contre les Violences Sexuelles et celles Basées sur le Genre » et formés sur le processus de mise en place des réseaux provinciaux et communaux de lutte contre les VSBG de lutte  ;
* 05 Gouverneurs, 05 Procureurs, 05 commissaires de police, 10 responsables des Directions provinciales de Développement Familail et Social et 05 médecins provinciaux ont été sensibilisés sur les mesures barrières contre la COVID 19 ;
* 36 Administrateurs communauxont été informés sur le projet « Appui à l’Egalité de Genre et à la lutte contre les Violences Sexuelles et celles Basées sur le Genre » et formés sur le processus de mise en place des réseaux communaux de lutte contre les VSBG de lutte

Le tableau qui suit donne la répartition des effectifs des autorités administratives et autres responsables formés :

|  |
| --- |
| Participants provenant des chefs-lieu des provinces |
| Profil des participants | NGOZI | KAYANZA | BURURI | KIRUNDO | RUMONGE |
| Gouverneur de province  | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
|  Procureur | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Président TGI  | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Commissaire provinciale | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Sous Commissaire PJ | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Coordonnateur CDFC et Adjoint | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 |
|  Médecin provincial | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Directeur Provincial de l’Enseignement | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Directeur Provinciale EAGRI | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Présidente du Forum des Femmes | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Représentant de Comité de protection des enfants | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
|  ONG intervenants dans les VBG | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| **Total au niveau local** | 13 | 13 | 13 | 13 | 13 |
| Participants provenant des communes |
| Administrateurs communaux | 9 | 9 | 6 | 7 | 5 |
| Les Assistants Sociaux communaux | 9 | 9 | 6 | 7 | 5 |
| OSC œuvrant dans les VGB | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| Commissaires Communaux | 9 | 9 | 6 | 7 | 5 |
| OPJ communaux | 9 | 9 | 6 | 7 | 5 |
| Président Tribunal Résidence | 9 | 9 | 6 | 7 | 5 |
| **Total provenant des communes** | 47 | 47 | 32 | 37 | 27 |
| **Total Général** | **60** | **60** | **45** | **50** | **40** |

### **CHAPITRE 2 : ATELERS D’ACTUALISATION DE LA BASE DE DONNEES GENRE NATIONALE ET DE FORMATION DES GESTIONNAIRES DE LA BASE DE DONNEES**

### **2.1 Contexte et Justification**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre, il a été jugé utile d’harmoniser les outils de collecte de données genre, de définir un cahier de charges, mettre en place une base de données genre nationale et la rendre opérationnelle.

En 2019 une équipe de consultants a été recrutée pour proposer les outils de collecte de données et mettre en place une base de données genre nationale. Malheureusement, cette base de données n’a pas été opérationnelle car, les gestionnaires n’ont pas été formés et outillés pour la rendre opérationnelle ( collecte de données, saisie et alimentation, vérifications des doublons, apurement des données, production de rapports et édition sous forme de graphiques, diagrammes et autres etc…). Or, les gestionnaires d former doivent bénéficier d’une formation solide afin qu’ils puissent à leur tour aller former les utilisateurs de la dite base au niveau décentralisé.

De plus, le nouvel informaticien ainsi que les cadres du Ministère doivent être ressourcées sur les indicateurs nationaux genre, le noyau d’indicateurs genre par rapport aux douze domaines du PA de Beijing ainsi que les outils de collecte des données genres validés.

1. Rappel sur les douze domaines du Programme d’Action de Beijing

Le Programme d’action de Beijing comprend douze domaines qui sont :

1. La persistance de la pauvreté qui pèse de plus en plus sur les femmes
2. L’accès inégal à l’éducation et à la formation et les disparités et insuffisances dans le domaine
3. L’accès inégal aux soins de santé et aux services sanitaires et les disparités et insuffisances dans le domaine
4. La violence à l’égard des femmes
5. Les effets des conflits armés et autres sur les femmes, notamment celles qui vivent sous occupation étrangère
6. L’inégalité face aux structures et politiques économiques, à toutes les formes d’activités de production et à l’accès aux ressources
7. Lae partage inégal du pouvoir et des responsabilités de décision à tous les niveaux
8. L’insuffisance des mécanismes de promotion de la femme à tous les niveaux
9. Le non respect des droits fondamentaux des femmes et les carences de la promotion et de la protection de ces droits
10. Les images stéréotypes des femmes et l’inégalité de l’accès et de la participation à tous les systèmes de communication, en particulier les médias
11. Les disparités entre les hommes et femmes dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et la préservation de l’environnement
12. La persistance de la discrimination à l’égard des petites filles et les violations de leurs
13. Rappel sur les axes de la Politique Nationale Genre 2012-2025

Les axes stratégiques de la PNG 2012-2015 sont les suivants :

* Axe stratégique 1 : Amélioration du statut social et culturel de la femme dans la famille et dans la société
* Axe stratégique 2 : Renforcement de l’accès équitable des femmes, des hommes et des adolescent (e)s aux services sociaux de base
* Axe stratégiques 3 : Promotion équitable du potentiel et de la position de la femme et de l’homme au sein de l’économie
* Axe stratégique 4 : Promotion de l’exercice équitable des droits et devoirs des hommes et des femmes
* Axe stratégique 5 : Promotion équitable de la participation des femmes et des hommes dans les sphères de décision et dans les mécanismes de consolidation de la paix et de la sécurité
* Axe stratégique 6 : Renforcement des capacités d’intervention des mécanismes institutionnels de mise en œuvre de la PNG 2012-20125

Un plan d’actions 2017-2021 de mise en œuvre de cette politique a été élaboré. Il a servi pour la définition et la validation des indicateurs nationaux clés.

L’objectif de l’atelier était de former les futurs gestionnaires de la base de données Genre nationale sur base des indicateurs nationaux «genre» en vue de la mise en place de la Base de Données Genre Nationale.

### **2.2 Résultats atteints**

Les résultats suivants ont pu être atteints :

* Les indicateurs nationaux genre retenus ont été validés.
* Les outils de collecte des données par rapport aux indicateurs nationaux genre ont été validés.
* Les responsabilités dans la collecte des données et le circuit de l’information ont été établis.

Le tableau qui suit donne le nombre de personnes ayant participé à ces formation en 2020 et recyclage en 2021 et leur répartition en fonction des institutions de provenance:

|  |  |
| --- | --- |
| **Institution** | **Nombre de personnes**  |
| Présidence de la République  | 1 |
| Première Vice-Présidence | 1 |
| Deuxième Vice-Présidence | 1 |
| Secrétariat Général du Gouvernement | 1 |
| Sénat | 1 |
| Assemblée Nationale | 1 |
| ISTEEBU | 1 |
| Les autres ministères | 20 |
| ONU FEMMES  | 1 |
| UNFPA/FNUAP | 1 |
| Deux consultants | 2 |
| Membres du Comité Technique de Suivi | 8 |
| MDPHASG | 11 |
| **TOTAL** | **50** |

### **2.3 : Recommandations pour la pérennisation de la BDDGN**

Afin d’assurer la pérennisation de la Base de Données Genre Nationale (BDDGN), les actions suivantes devront être menées :

* Assurer un ancrage institutionnel et budgétaire au sein du Ministère ayant le genre dans ses attributions, qui puisse permettre le fonctionnement durable de la BDDGN ;
* Intégrer une ligne budgétaire spécifique à l’animation de la BDDGN dans le budget du Ministère en charge du genre ;
* Vulgariser les indicateurs genre nationaux et les outils de collecte des données en direction de tous les acteurs impliqués dans la promotion du « genre » ;
* Renforcer les capacités techniques et matérielles des cellules genre sectorielles et des Directions Provinciales de Développement Familial et Social ;
* Mettre en place un mécanisme de collecte des données genre selon la fréquence définie ;
* S’assurer d’une administration, animation, gestion  régulière et soutenue de la BDDGN ;
* Elaborer une stratégie de mobilisation des ressources (Fonds) pour une opérationnalisation durable de la BDDGN ;
* Mobiliser et affecter les ressources (humaines, matérielles et logistiques) nécessaires au fonctionnement de la BDDGN ;
* Stabiliser et renforcer les capacités des Cellules Genre Sectorielles et particulièrement des agents de collecte des données et en assurer une bonne coordination;
* Acquérir et assurer l’entretien et la maintenance des équipements et du matériel de travail ;
* Appuyer le rapportage des données et s’assurer de la fiabilité de celles-ci ;
* Doter les Directions Provinciales de Développement Familial et Social (PPDFS) de moyens pour la collecte, la vérification, la saisie et la transmission des données collectées, et particulièrement une connexion internet permanente.

### **CHAPITRE 3 : ATELIERS DE FORMATION ET DE RECYCLAGE DES IMBONEZA SUR LE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME D’ALERTE RAPIDE**

### **3.1 Contexte et justification**

Dans le cadre de la mise en œuvre du projetsusmentionné, le Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre (MSNASDPHG) a mis en place un système d’alerte basé sur une application mobile, lui-même reposant sur la collecte, l’envoi et la multi diffusion simultanée des informations et données sur les victimes des violences sexuelles et celles basées sur le genre (VSBG).

En effet, il a été prouvé que les TIC (Technologies de l’Information et de la Communication) sont de plus en plus utilisés pour améliorer le suivi et renforcer la prise en charge des victimes des violences basées sur le genre. Grâce aux téléphones mobiles et un serveur d’enregistrement des données, on peut augmenter la couverture de prestation des services de prise en charge, de lutte contre les violences sexuelles et celles basées sur le genre et améliorer la prévention en touchant les populations éloignées ou isolées. Ainsi, un système d’alerte par SMS a été conçu et mis en place. Une formation des formateurs sur le système d’alerte a été initiée en octobre 2018 à Muyinga en faveur de 11 cadres du MSNASDPHG. Une mise à jour pour les cadres utilisateurs a également été organisée en décembre 2020 et pour mieux maitriser l’utilisation du serveur nouvellement acquis. Une feuille de route a également été élaborée par les formateurs formés afin qu’ils puissent à leur tour assurer la formation auprès des Imboneza et du personnel des CDFC.

L’objectif principal de la mise en place du système d’alerte est de développer une solution basée sur un SMS permettant une communication rapide en temps réel entre les Imboneza, les superviseurs de niveau provincial et central et les autres utilisateurs du système d’alerte. Un Serveur est installé au au Ministère en charge du Genre pour l’enregistrement et la multi la diffusion de ces messages provenant des Imboneza. Après la formation des utilisateurs et la remise de 1001 téléphones portables aux 1001 leaders communautaires Imboneza ressortissant de toutes les collines des cinq (5) provinces d’intervention du Projet : Bururi, Kayanza, Kirundi, Ngozi et Rumonge, il a été constaté que ces leaders Imboneza éprouvent des difficultés à composer et envoyer les messages répondant aux normes. En dehors des contraintes budgétaires, il était souhaitable qu’un recyclage soit organisé pour tous ces 1001 leaders Imboneza afin qu’ils soient à mesure de bien composer et envoyer le message d’alerte. Faute de moyens, le recyclage a été organisé uniquement leaders de 12 communes sur les 36 communes d’intervention du Projet.

Comme annoncé plus haut, à partir d’un téléphone mobile, chaque leader communautaire Imboneza ayant reçu et vérifié un cas de VSBG transmet l’information à travers un SMS envoyé sur le numéro du serveur (**76822000** ou **76882000**) et ainsi alerte sur ces cas de violences. Le même message est spontanément multi diffusé vers les intervenants du niveau central (Ministère) mais aussi provincial en et communal vue d’une intervention appropriée particulièrement la prise en charge de la victime.

L’objectif de ces ateliers était dans un premier temps de former les Imboneza des 36 communes en 2020, et en 2021 de recycler les leaders communautaires Imboneza des douze communes aules plus élevés ou présentant des faiblesses dans la transmission des messages.

Qu’il s’agisse de la formation des 1001 imboneza en décembre 2020 ou du recyclage des 440 en juin 2021, la formation a porté sur l’utilisation optimale de ces téléphones, les cas à signaler, la composition et le type de message à envoyer, les éléments constitutifs du message etc…Ainsi, l’utilisation d’un système d’alerte rapide permet aujourd’hui de: (i) informer les autorités sur les VSBG en temps réel;(ii) améliorer l’approche d’assistance et prise en charge rapide aux survivants des VSBG; (iii) améliorer la référence efficace des survivants des VSBG aux Centres intégrés de prise en charge.

### **3.2 Résultats atteints**

Au terme de la réalisation de cette activité, les résultats suivants ont été atteints :

* Les SMS d’alerte rapide sont correctement rédigés ;
* Le format, le contenu et les destinataires des messages sont définis ;
* 1001 utilisateurs Imboneza des 36 communes d’intervention du projet ont été formés sur l’utilisation des téléphones comme outils d’alerte rapide des VSBG avec SMS ;
* 440 Imboneza des communes ciblées ont été recyclés sur l’utilisation des téléphones comme outils d’alerte rapide des VSBG avec SMS

Le tableau qui suit donne les communes et le nombre de leaders Imboneza formés en 2020 et ceux qui ont bénéficié d’un recyclage en 2021:

1. Identification des communes et leaders Imboneza formés en 2020

|  |
| --- |
| **Répartition des Imboneza par province et par commune**  |
| **N°** | **Province**  | **Commune** | **Nbre de collines** |
| 1 | **Bururi**  | Bururi | 30 |
| 2 | Matana | 13 |
| 3 | Mugamba | 30 |
| 4 | Rutovu | 22 |
| 5 | Songa | 17 |
| 6 | Vyanda | 17 |
|   | **S/Total Province Bururi**  | **129** |
| 1 | **NGOZI**  | Nyamurenza | 20 |
| 2 | Mwumba | 29 |
| 3 | Kiremba | 45 |
| 4 | Busiga | 33 |
| 5 | Marangara | 34 |
| 6 | Gashikanwa | 24 |
| 7 | Tangara | 37 |
| 8 | Ngozi | 45 |
| 9 | Ruhororo | 31 |
|   | **S/Total province Ngozi**  | **298** |
| 1 | **KAYANZA**  | Butaganzwa | 20 |
| 2 | Gahombo | 21 |
| 3 | Gatara | 28 |
| 4 | Kabarore | 37 |
| 5 | Kayanza | 37 |
| 6 | Matango | 35 |
| 7 | Muhanga | 30 |
| 8 | Muruta | 25 |
| 9 | Rango | 29 |
|   | **S/Total province Kayanza**  | **262** |
| 1 | **KIRUNDO**  | Bugabira | 12 |
| 2 | Busoni | 41 |
| 3 | Kirundo | 30 |
| 4 | Ntega | 37 |
| 5 | Gitobe | 20 |
| 6 | Bwambarangwe | 18 |
| 7 | Vumbi | 36 |
|   | **S/Total province Kirundo**  | **194** |
| 1 | **RUMONGE**  | Bugarama | 15 |
| 2 | Buyengero | 16 |
| 3 | Burambi | 21 |
| 4 | Rumonge | 32 |
| 5 | Muhuta | 34 |
|   | **S/Total Province Rumonge** | **118** |
|   |   | **Total pour 5 provinces**  | **1001** |

1. Identification des communes et leaders Imboneza recyclés en 2021

|  |
| --- |
| **Répartition Imboneza qui ont été recyclés par province et commune**  |
| **Province**  | **Commune** | **Nbre de collines** |
| Bururi | Bururi | 30 |
|   | Mugamba | 30 |
| S/Total Bururi  |   | 60 |
|  Kayanza  | Kayanza | 37 |
| Matongo | 35 |
| Kabarore | 37 |
| S/Total Kayanza  | 109 |
|  Kirundo  | Busoni | 41 |
| Ntega | 37 |
| S/Total Kirundo | 78 |
|  Ngozi   | Ngozi | 45 |
| Kiremba | 45 |
| Tangara | 37 |
| S/Total Ngozi  | 127 |
| Rumonge   | Rumonge | 32 |
| Muhuta | 34 |
|   S/Total Rumonge | 66 |
| **Total**  |  | **440** |

### **3.3 :Défis et contraintes rencontrées**

Les défis et contraintes liées à leur travail de tous les jours dans la lutte contre les VSBG se résument comme suit :

* L’incompréhension par certains administratifs du rôle des imboneza qui les considèrent à tort comme leurs rivaux;
* La corruption de certains intervenants;
* Manque de tickets pour accompagner les survivants/tes vers les services de prise en charge;
* Des téléphones en panne ou présentant multiples problèmes (chargeurs, batteries) et ne permettant pas un fonctionnement optimal pour alerter les cas de VSBG
* Manque de signe les identifiant comme imboneza(badges ,T-shirt etc.) ;
* Manque du matériel d’appui comme les parapluies, sacoches impérméables pour porter les cahiers de rapports, les bottes, les vélos pour aider à parcourir de longues distances ;
* Le transfert des unités qui s’est arrêté ;
* L’impunité des auteurs des VSBG qui persiste malgré tous les effeorst fournis;
* L’intimidation des victimes et de leurs familles;
* Les parents qui acceptent d’être corrompus et sacrifient leurs enfants victimes des VSBG en acceptant les arrangements à l’amiable, la non poursuite du procès etc.)
* Les femmes ou hommes qui vont dans d’autres pays laissant derrière eux leurs partenaires et enfants entraînant des cas de VSBG provenant des maris ou femmes délaissés ;
* L’augmentation des cas de VSBG suite aux situations d’insécurité ou d’innondations;
* Manque d’électricité pour recharger les téléphones ;

### **3.4 : Suggestions et recommandations**

###

* Accompagner les victimes des VSBG à travers le paiement des frais de déplacement, les frais de justice et les frais pour soins médicaux ;
* Poursuivre le rapprochement entre les imboneza et les chefs collinaires dont la plupart sont nouveaux et ne connaissent pas trop le rôle des imboneza. Ceci aiderait surtout dans la lutte contre les règlements à l’amiable ;
* Organiser des réunions conjointes entre les Imboneza, les chefs de colline, les OPJ pour les amener à travailler en synergie et en franche collaboration
* Dénoncer les cas de corruption et mettre en avant l’amour, l’entraide en sachant que ce qui est arrivé nous concerne tous ;
* Doter les leaders Imboneza des téléphones solides pouvant leur permettre de d’envoyer le message et relater les faits en y associant la photo en cas de besoin ;
* Doter les Imboneza de certains matériels comme les parapluies, vestes, mallettes pour porter les cahiers de rapports, les bottes, les vélos, badges, T-shirt etc ;
* Punir d’une façon exemplaire les auteurs des VSBG
* Organiser des formations à l’endroit des imboneza sur le Code des Personnes et de la Famille et la loi n° 1/13 du 22/09/2016 pour aider dans la dénonciation des cas de VSBG et la résolution des conflits surtout au niveau du ménage :
* Organiser des voyages d’échange d’expérience avec des imboneza des autres provinces ;
* Accompagner et encourager les réseaux communautaires de lutte contre les VSBG  dans la lutte contre le concubinage au moment de la grande récolte ;
* Prévoir les kits de réinsertion pour les victimes ayant séjourné dans les centres intégrés ;
* Doter les Imboneza des signes les identifiant comme imboneza (badges, T-shirt etc.)
	1. : **Engagements des participants**

Au terme de ces ateliers, les participants se sont engagés à :

* Dénoncer les auteurs de VSBG ;
* Sensibiliser la population à dénoncer tout cas de VSBG ;
* Travailler en synergie pour le bon fonctionnement du système d’alerte rapide de lutte contre les VSBG ;
* Accompagner toujours les victimes aux structures de prise en charge en cas de besoin.

### **CHAPITRE 4 : ATELIERS DE VALIDATION DES GUIDES D’INTEGRATION DU GENRE AU MINISTERE DES INFRASTRUCTURES, DE L’EQUIPEMENT ET DES LOGEMENTS SOCAUX ET AU MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA PLANIFICATION ECONOMIQUE**

### **4.1 : Contexte et justification**

Les différentes évaluations des actions menées dans la voie de la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre 2012-2025 et la réduction des inégalités liées au genre ont mis en exergue plusieurs défis liés à beaucoup de facteurs dans les secteurs d’intervention tant publics que privés, malgré les efforts d’accompagnement du Ministère en charge du genre.

Le constat a été que l’atteinte des résultats escomptés par la voie de la Politique Nationale Genre est difficile à réaliser s’il n’y a pas enrôlement en synergie de tous ceux qui œuvrent pour le développement en vue de mettre fin à la pauvreté. L’aspect genre étant une thématique transversale, il interpelle tout le monde, acteur ainsi bien que bénéficiaire à agir d’où ce besoin d’outils pour orientation. L’élaboration des guides d’intégration du genre dans les missions des services tant publics que privés vient éclairer les utilisateurs pour la prise en compte du genre dans leurs interventions.

L’Objectif primordial de ce travail était de rendre disponible un outil d’orientation pour l’intégration du Genre dans les services du Ministère des Infrastructures, de l’Equipement et des Logements Sociaux et le Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique. En tout début de cette mission, le préalable a été de collecter d’abord les documents sur lesquels chacun de ministères s’appuie pour mener les missions lui confiées en l’occurrence. les décrets, les instruments de planifications comme le PND 2018-2027, la Politique Nationale Genre et ses Plans d’action, les Stratégies genre des autres organisations.

L’exploitation de ces documents s’est faite concomitamment avec les descentes dans les Ministères pour une rencontre avec les autorités, l’entretien avec les services et surtout les Cellules genre sectorielles.

La validation des documents s’est faite en deux étapes :

(i) Les séances de relecture et de correction par l’Equipe technique de suivi du Ministère ;

(ii)Les ateliers de validation proprement dite à raison d’une journée par Ministère sectoriel ;

En plus des représentants du ministère sectoriel concerné, ces ateliers ont connu la participation des membres de l’Equipe technique de suivi du Ministère en charge du genre ainsi que les représentants des partenaires comme le PNUD, la BANQUE MONDIALE et l’UNFPA.

Le constat a été que la transversalité de la thématique genre qui rend le champ d’action tellement vaste au point que même les formations sur l’usage de l’approche genre n’atteignent pas un effectif suffisant d’acteurs. Les Cellules genre sectorielles déjà créées ont besoin d’un renforcement des capacités continu et un suivi régulier. Leur fonctionnement reste non effectif parce que la compréhension de leur rôle à l’interne ne descend pas jusqu’à la base.

### **4.2 : Résultats atteints**

Au terme du processus d’élaboration et de validation de ces documents, les constats suivants ont été dégagés :

Forces et Faiblesses du système de planification caractérisant chaque ministère :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| NO | FORCES | FAIBLESSES  |
|  | Existence d’un ministère coordonnateur sur les questions de genre et qui est en même temps gestionnaire des aspects qui vont de pair avec le genre , les affaires sociales, et les droits de la personne Humaine  | Ministère d’une ligne budgétaire basse et par conséquent ne pouvant pas satisfaire étendre ses actions sur tout le territoire  |
|  | Existence des instruments nationaux de référence favorables comme la PNG 2012-2025, le PND et ceux antérieurs | Peu de moyens financiers et techniques pour la vulgarisation des instruments  |
|  | Existence des outils de travail comme les indicateurs Genre Nationaux et les fiches nationales de collecte des données genre | Impossibilité d’organiser des formations pour tous les nécessiteux  |
|  | Existence des cellules genre sectorielles bien motivées | Banalisation des questions de genre. |
|  | Des responsables conscients de ce problème | Décideurs conscients du problème mais peu actifs quant aux décisions |
|  |  Question de genre transversale dans tous les secteurs tant du public que du privé et par conséquent étant partout d’actualité |  Peu de dynamisme engagé dans les interventions |
|  | Obligation de produire des rapports périodiques. | Equipes de planification peu inclusives |
|  | Obligations de constituer des Bases des données statistiques désagrégées  | Planificateurs non sensibilisés sur le genre  |

Il ya lieu de signaler que l’aboutissement des résultats dépendra de la manière dont les intervenants s’engagent et travaillent en étroite collaboration. Toutes les institutions publiques et organisations privées ont besoin d’élaborer des guides d’intégration du genre. Le Ministère en charge du genre, dans son rôle de Coordonnateur, ferait mieux d’accompagner les concernés dans la production des guides harmonisés.

### **CHAPITRE 5 : MISE EN PLACE DE LA PLATEFORME DES COMPETENCES FEMININES**

### **5.1 : Contexte et justification :**

L’évaluation des Plan d’Action 2004-2008 et 2012-2016 de la PNG a identifié plusieurs défis liés aux différents secteurs d’intervention, y compris le manque ou la méconnaissance des compétences féminines dans différents domaines scientifique et/ou socioéconomique. Conséquemment, la prise en compte des femmes est souvent négativement impactée aux motifs que ces dernières ne disposeraient pas de prérequis scientifiques et/ou académiques pour occuper tel ou tel poste. Et pourtant, bien de femmes burundaises disposent d’un cursus scientifique et/ou académique indéniable et ont déjà fait montre de leadership et de célébrité aussi bien au niveau national qu’international. Par ailleurs, le cursus académique ne pourrait être le seul critère déterminant pour confirmer ou infirmer les compétences féminines, en ce sens que beaucoup de femmes de niveau intermédiaire ont fait montre de performances en termes de leadership, de création d’emploi, de gouvernance etc…

Il s’est alors avéré nécessaire de mettre en place une plateforme électronique des compétences féminines (**Ihuriro ngurukanabumenyi ry’abahinga b’abarundikazi**) afin de permettre aux femmes et filles burundaises de mettre en évidence leurs compétences et capacités et à défier tous les préjugés faussement développés et/ou entretenus à leur encontre. La plateforme web servira de véritable vitrine des compétences féminines tenant compte aussi bien des profils académiques des expertes que de leur ingéniosité et créativité en termes de leadership, de création d’emploi, de gouvernance etc… Elle se veut intuitive, ouverte aux améliorations en lien avec l’évolution des nouvelles technologies de l’information et de la communication. Elle permet aux utilisateurs/trices à la fois de se faire connaitre mais aussi d’identifier rapidement et plus efficacement les expertes recherchées en fonction des différents domaines d’intervention. Le processus d’inscription est également simplifié et affiné, donnant la possibilité aux expertes inscrites et validées de procéder elles-mêmes à la mise à jour de leurs profils à tout moment. Le site permettra également de découvrir les profils et expertises de femmes burundaises dans les différents domaines de la vie socio-économique, notamment à travers les capsules photos, audio et vidéos « Parole d’Experte » mettant en lumière des profils choisis en fonction de l’actualité, mais également une sélection mensuelle ou annuelle d’expertes à la Une.

*En effet,* « Les femmes s’investissent dans tous les domaines scientifiques et technologiques, participent indéniablement au développement socio-économique du pays et sont pleines d’ingéniosité et de créativité. Pourtant, elles représentent un pourcentage minable des sujets et sources d’information dans les médias. La plateforme permettra alors d’irradier ces compétences féminines afin qu’elles soient enfin mieux connues, documentées et mises à contribution.

Ainsi, le Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre vient de mettre en place cette vitrine qui sera accessible électroniquement afin que toute personne y compris les décideurs politiques puisse s’en servir ou s’y référer. Elle sera mise en interconnexion avec la Base de données genre nationale afin que les informations et expertises enregistrées servent également à alimenter la base de données.

### **5.2 : Résultats atteints**

Les préparatifs et la mise en place de cette plateforme aujourd’hui opérationnelle permettront d’arriver aux résultats qui suivent :

* Une vitrine électronique des compétences des femmes et filles burundaises est disponible et opérationnelle au niveau national et international
* Un enregistrement électronique des compétences féminines partout où elles se trouvent;
* La base de données des compétences féminines burundaises est régulièrement alimentée ;
* Les décideurs disposent d’une source d’informations sur les expertises féminines recherchées ou disponibles au Burundi ;
* Les utilisateurs disposent d’une base de données sur les profils et expertises de femmes burundaise dont ils pourraient avoir besoin ;

Sur base des besoins exprimés par le Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre, mais aussi d’autres partenaires dont le PNUD, une description de la maquette souhaitée a été faite.

Le lancement officiel de cette pateforme est prévu pour le 21/12/2021 par Madame la Ministre de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre sous le Haut Patronnage de Son Excellence la Première Dame du Burundi**.**

### **CHAPITRE 6 : SYNTHESE DES RESULTATS, PRODUITS ATTENDUS ET DES ACTIVITES REALISEES :**

**6.1 LOA 2020**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **PRODUITS ESCOMPTÉS du plan de pays**(et indicateurs avec cibles annuelles) | **ACTIVITÉS PRÉVUES*****Dresser la liste de toutes les activités à entreprendre au cours de l’année en vue de l’obtention des produits*** | **Calendrier** | **Budget prévu** |  |
| T1 | T2 | T3 | T4 | Description | Montant |  | Taux d’exécution  |
| Produit 2.1 : Les entités et mécanismes en charge de l’observation des droits de la femme ont les capacités techniques et opérationnelles renforcées pour réaliser cette mission**Indicateur*:*** Nombre de cas dénoncés désagrégés par sexe auprès des réseaux et mécanismes mis en place***Base:* 0*****Cible: 1000*** | Résultat 2 : Les droits de la femme sont promus grâce au renforcement des mécanismes d’observation de ces droits, à la prévention et prise en charge holistique des violences basées sur le genre et des violences sexuelles et au renforcement des capacités techniques et opérationnelles des acteurs clefs. |
| 1. Organisation de 36 ateliers communaux et 5 ateliers provinciaux de réseautage |  |  | X | X | VoyageWorkshops | 110 418 000  |  | 100% |
| 2. Organisations des réunions périodiques de coordination et de plaidoyers pour l’égalité du genre et les droits de la femme (par les CDFCs)  |  |  | X | X |  | PM |  | 0% |
| 3.Organisation de 2 visites interprovinciales d’échange d’expérience |  |  |  | X | Voyageworkshops | 28 768 000  |  | 0% |
| Produit 2.2 : La prévention des VBGs/VSBGs est renforcéeIndicateur *:* *% de cas de VBGs pris en charge par rapport au nombre de cas enregistrés dans les 5 provinces d’intervention**Base:* ?*Cible: 50%* | 4.Coordination des acteurs locaux VBGs (MDPHASG) : 36 ateliers communaux et 5 ateliers provinciaux de coordination et sensibilisation sur COVID |  |  | X | X |  | 76 832 900  |  | 100% |
| 5. Mise en place et opérationnalisation des mécanismes d’alerte sur les VBGs : formation des 1002 membres sur le fonctionnement du mécanismeet sensibilisation sur COVID |  |  | X |  | Voyages workshops | 102 996 000  |  | 100% |
| 6.Abonnement des membres à un réseau téléphonie |  |  | X |  | Contrats | 33 090 000  |  | 100% |
| 7.Suivi des mécanismes d’alerte et de collecte des données : formation des gestionnaires de la base de données Genre et des agents communautaires en collecte des données, descentes de suivi. |  |  | X | X | FormationDescentes | 47 191 800  |  | 100% |
|  | 8. Contribution à la campagne des 16 jours d’activisme contre les VBGs |  |  |  | X | ContratsVoyages | 15.000.000 |  | 100% |
| 9. Opérationnalisation du centre Humura Rumonge : - Elaboration du mémorandum opérationnel- Achat du matériel  |  |  | X |  | VoyagesContrats  | 13 476 000 |  | 100% |
| Coordination, suivi et gestion des activités  | 10. Appui institutionnel pour l’opérationnalisation du Centre Humura Rumonge : - Communication- Missions de suivi et de supervision- Séances élaboration des outils, discussions sur les stratégies et rapportage- Achat carburant et consommables |  |  | X | X |  | 29 586 000 |  | 100% |
| 11.Assistance technique :* 1 chargé des opérations VBGs
* 1 spécialiste IT
 |  |  | X | X |  | 30 000 000 |  | 100% |
| TOTAL Général | **487,358,700 BIF** |  |  |

**6.2 LOA 2021**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| PRODUITS ESCOMPTÉS du plan de payset indicateurs avec cibles annuelles | ACTIVITÉS PRÉVUES*Dresser la liste de toutes les activités à entreprendre au cours de l’année en vue de l’obtention des produits* | Calendrier | Activité | Budget prévu | Taux d’exécution  |
| T1 | T2 | T3 | T4 | Description | Montant en BIF |   |
| Produit 1.1. : Une plateforme des compétences féminines est opérationnelle et sert de canal de mise en valeur de l’expertise et expérience des femmes et de coaching mutuel*Indicateur:* *existence d’une plateforme de compétences féminines* *Base: Non**Cible: Oui* | Résultat 1 : Le leadership féminin est promu, grâce au renforcement des capacités individuelles et organisationnelles des femmes, la mise en valeur de leurs compétences et la prise en compte du genre au sein des institutions |
| 1. Développement d’une plateforme en ligne pour l’enregistrement des compétences féminines  | X | X | X | X | * Organiser une Journée Dîner-débat entre les Ministres, les Secrétaires Permanents et Assistants des Ministères sur le fonctionnement de la plateforme et le leadership féminin
* Organiser des ateliers de vulgarisation de la plateforme
* Production et diffusion des spots de vulgarisation de la plateforme
* Connexion Internet et Achat d'équipements pour le fonctionnement de la plateforme
 | 5 844 0002 918 0003 248 8009 004 000 | En attenteEn attenteEn attente100% |
| Produit 1.2. : Les capacités individuelles et organisationnelles des femmes sont renforcées*Indicateur:* *Nombre de femmes formées (bourses et leadership)* *Base: 0**Cible: 100* | Appuyer le renforcement des capacités de certaines femmes du secteur étatique et non-étatique en matière de leadership : | X | X | X | X | * Enregistrement des candidatures pour les cours en leadership
* Elaboration des modalités de prise en charge.
* Prise en charge des formations (Pour mémoire, l'activité sera réalisée en partenariat avec l'ENA qui gèrera les frais de formation)
 |  |  ENA  |
| Produit 1.3. : La prise en compte du genre dans les politiques, stratégies et programmes publics est effective*Indicateur:* *% d’institutions publiques disposant d’un plan d’action d’intégration du genre**Base: 0Cible: 5%* | Accompagner l’élaboration d’un plan d’action d’intégration du genre dans ces ministères et entités étatiques | X | X | X | X | * Atelier d’élaboration des guides d'intégration du genre dans 3 Ministères
* Séances de relecture + enrichissement du document par les cadres du ministère concerné
* Ateliers de validation du guide d'intégration du genre par ministère
 | 3 750 0001 920 0005 640 000 | 100%100%100% |

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Résultat 2 : Les droits de la femme sont promus grâce au renforcement des mécanismes de suivi, à la prévention et prise en charge holistique des victimes des violences sexuelles et celles basées sur le genre et au renforcement des capacités techniques et opérationnelles des acteurs clés.** |
| Produit 2.1 : Les entités et mécanismes en charge de l’observation des droits de la femme ont les capacités techniques et opérationnelles renforcées pour réaliser cette mission***Indicateur:*** ***Nombre de mécanismes d’opérationnalisation et de suivi des droits de la femme mis en place dans la zone d’intervention******Base: 0******Cible: 8*** | 1. Appui à la consolidation des mécanismes d’alerte rapide à tous les niveaux :
 | X | X | X | X | * Développement de la Base de Données Nationales Genre
* Atelier d'adaptation des sous indicateurs de la Base de Données Nationale Genre
 | 6 000 00012 832 000 | 100%100% |

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | 1. La prévention et prise en charge communautaire des VSBGs sont renforcées
 | X | X | X | X | * Organisation des ateliers de recyclage des leaders IMBONEZA sur les mécanismes d’alerte rapide dans 12 communes présentant plus de lacunes
* Achat crédits/ recharge pour les leaders Imboneza et autres intervenants et le serveur
 | 29 496 00018 336 000 | 100%100% |
| Produit 3 : Suivi et Coordination du projet  | Unité de Coordination technique au niveau du Ministère, suivi et communication | X | X | X | X | * Assistance technique en matière de gestion (gestionnaire de projet et autres frais généraux)
* Communication (frais de communication et méga pour l’équipe technique
* Descentes de suivi pour l’équipe du Ministère
* Consommable de bureaux et accessoires informatiques
 | 30 482 9604 540 0003 680 0008 822 000 | 100%50%100%0% |
| **TOTAL GENERAL** | **146 513 760** |  |

### **CHAPITREV 7 : COLLECTE DES DONNEES SUR LES VSBG**

Au cours du dernier semestre 2021, les données collectées grâce au système d’alerte rapide et confirmées par les responsables des Directions provinciales du Développement Familial et Social sont les suivantes :

|  |  |
| --- | --- |
| **II éme TRIMESTRE 2021****(Avril-Juin)** | **Types de violences**  |
| **Sexuelles** | **Physiques** | **Socio-économiques** | **Psychologiques** | **Tueries** | **Total** |
| **M** | **F** | **M** | **F** | **M** | **F** | **M** | **F** | **M** | **F** | **M** | **F** |
| BURURI | 0 | 7 | 11 | 19 | 11 | 36 | 1 | 12 | 1 | 1 | 24 | 75 |
| KAYANZA | 0 | 11 | 4 | 31 | 12 | 74 | 11 | 52 | 0 | 3 | 27 | 171 |
| KIRUNDO | 0 | 23 | 49 | 98 | 49 | 142 | 95 | 171 | 0 | 1 | 193 | 435 |
| NGOZI | 0 | 19 | 4 | 25 | 14 | 71 | 10 | 88 | 3 | 1 | 31 | 204 |
| RUMONGE | 0 | 3 | 1 | 21 | 10 | 53 | 1 | 73 | 0 | 0 | 12 | 150 |
| TOTAL | 14 | 63 | 69 | 194 | 96 | 376 | 118 | 396 | 4 | 6 | 287 | 1035 |
| **TOT GEN** | **77** | **263** | **472** | **514** | **10** | **1322** |

Pendant ce temps, le nombre total des survivants/ntes reçus au niveau national s’élevait à 3499 dont 2965 femmes/filles et 534 hommes.

Quant à la prise en charge, différentes assistances ont pu être apportées aux survivantes et survivants comme le montre le tableau qui suit:

|  |  |
| --- | --- |
| **IIèTRIMESTRE 2021****(Avril-Juin)** | **Types d'assistances** |
| **médicale** | **juridique** | **Économique** | **Psychologique** | **Total** |
| **M** | **F** | **M** | **F** | **M** | **F** | **M** | **F** | **M** | **F** |
| BURURI | 5 | 9 | 0 | 4 | 0 | 2 | 13 | 46 | 18 | 61 |
| KAYANZA | 2 | 14 | 7 | 55 | 1 | 5 | 15 | 69 | 25 | 143 |
| KIRUNDO | 33 | 34 | 32 | 37 | 17 | 31 | 63 | 91 | 145 | 193 |
| NGOZI | 2 | 36 | 15 | 96 | 0 | 0 | 11 | 96 | 28 | 228 |
| RUMONGE | 0 | 9 | 0 | 43 | 0 | 31 | 6 | 110 | 6 | 193 |
| TOTAL | 42 | 102 | 54 | 235 | 18 | 69 | 108 | 412 | 222 | 818 |
| **TOT GEN** | **144** | **289** | **87** | **520** | **1040** |

A la même période, les effectifs totaux pris en charge au niveau national s’élevait à 2768 personnes dont 2356 femmes/filles et 410 hommes.

Quant au troisième trimestre 2021, les données sur les effectifs des victimes reçues se présentent comme suit**:**

|  |  |
| --- | --- |
| **.IIIème Trimestre 2021**(Juillet-Sept) | **Types de violences**  |
| **Sexuelles** | **Physiques** | **Socio-économiques** | **Psychologiques** | **Tueries** | **Total** |  |
| **M** | **F** | **M** | **F** | **M** | **F** | **M** | **F** | **M** | **F** | **M** | **F** | **TOT** |
| BURURI | **0** | **13** | **10** | **20** | **18** | **44** | **2** | **26** | **0** | **0** | **30** | **103** | **133** |
| KAYANZA | **0** | **10** | **14** | **51** | **38** | **157** | **21** | **83** | **2** | **0** | **75** | **301** | **376** |
| KIRUNDO | **0** | **26** | **35** | **115** | **41** | **170** | **79** | **196** | **0** | **1** | **155** | **508** | **663** |
| NGOZI | **0** | **41** | **6** | **43** | **14** | **42** | **18** | **107** | **4** | **3** | **42** | **236** | **278** |
| RUMONGE | **0** | **14** | **0** | **36** | **0** | **41** | **0** | **28** | **0** | **0** | **0** | **119** | **119** |
| TOTAL | **0** | **104** | **65** | **265** | **111** | **454** | **120** | **440** | **6** | **4** | **302** | **1267** | **1569** |
| TOT GEN | **104** | **330** | **565** | **560** | **10** | **1569** |   |

Pendant la même période, les effectifs totaux des victimes reçues au niveau national s’élevaient à 4018 dont 3406 femmes/filles et 612 hommes.

S’agissant de la prise en charge des survivants/ntes, les effectifs qui suivent ont pu recevoir l’une ou l’autre assistance comme le montre le tableau qui suit :

|  |  |
| --- | --- |
| **.IIIè Trimestre** (Juillet-Sept) | **Types d'assistances** |
| **médicale** | **juridique** | **économique** | **Psychologiques** | **Total** |
| M | F | M | F | M | F | M | F | M | F |
| **BURURI** | 7 | 10 | 2 | 13 | 0 | 2 | 22 | 68 | 31 | 93 |
| **KAYANZA** | 1 | 23 | 16 | 118 | 1 | 6 | 27 | 126 | 45 | 273 |
| **KIRUNDO** | 26 | 35 | 31 | 54 | 15 | 37 | 59 | 138 | 131 | 264 |
| **NGOZI** | 2 | 49 | 19 | 102 | 0 | 0 | 19 | 96 | 40 | 247 |
| **RUMONGE** | 0 | 20 | 0 | 48 | 0 | 0 | 0 | 68 | 0 | 136 |
| **TOTAL** | 36 | 137 | 68 | 335 | 16 | 45 | 127 | 496 | 247 | 2692 |
| **TOT GEN** | **173** | **403** | **61** | **623** | **2939** |

 A la même période, les effectifs totaux des victimes prises en charge s’élevaient à 3175 dont 2692 femmes/filles et 483 hommes.

### **CHAPITRE 8 : FACILITATION DES AUTRES ACTIVITES**

### **8.1 :Préparatifs de la mise en œuvre du sous-projet de construction du Centre Humura de Kayanza pour la prise en charge holistique des victimes des VSBG**

Dans le cadre de la mise en œuvre du ***Projet d’Appui à l’Egalité de Genre et la lutte contre les violences Sexuelles et celles Basées sur le Genre***, executé en partenariat avec le PNUD, il est prévu la construction du Centre Intégré de prise en charge des Victimes des Violences Sexuelles et celles Basées sur le Genre à Kayanza. Les constructions proprement dites doivent être précédées par des études techniques et architecturales ainsi que l’élaboration du dossier d’appel d’offressur base duquel les entreprises présenteront leurs offres.

C’est dans cette optique que le Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales des Droits de la Personne Humaine et du Genre a organisé, en date du 16 au 17 septembre 2021, une mission de visite du site de construction du centre intégré pour la prise en charge des victimes des violences sexuelles et celles basées sur le genre à Kayanza.

L’objectif principal était de faciliter les préparatifs de la construction du Centre Intégré de prise en charge des victimes des violences sexuelles et celles basées sur le Genre à Kayanza en préparant notamment, ensemble avec le Bureau d’études SOGETRA, le dossier d’appel d’offres y relatif.

Les résultats atteints ont été atteints:

* Une visite conjointe des autorités administratives, des délégués du Ministère en charge du Genre et du Bureau d’Etudes SOGETRA a été effectuée;
* Le site et la morphologie du terrain de construction du Centre Intégré de prise en charge des victimes des violences sexuelles et celles basées sur le Genre à Kayanza est connu;
* Les sites et les distances d’approvisionnement des matériaux de construction sont connus;

### **8.2 : Visite du centre Humura de Rumonge pour la prise en charge holistique des victimes des violences sexuelles et celles basées sur le genre en province Rumonge et ses environs**

Un Centre Intégré de prise en charge holistique des victimes des violences sexuelles et celles basées sur le Genre a été construit à Rumonge. Néanmoins l’opérationalisation de ce centre n’a pas encore commencé suite notamment à (i)l’absence d’équipements, (ii) le retard dans la signature du memorandum d’entente, (iii) le retard dans l’affectation du personnel etc…

Or, ce centre a été construit pour soulager les souffrances de survivants/ntes des VSBG en toute urgence et a été officiellement ouvert par les hautes autorités du pays en octobre 2020. Ila aussi connu la visite conjointe de la Représentante Résidente du PNUD et de la Ministre de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre en mars 2021.

Il devient donc urgent d’effectuer une descente sur terrain pour s’enquérir de l’état des lieux, identifier le matériel et équipement disponibles et/ou manquants pour le démarrage effectif des activités de ce Centre intégré. Ainsi, une équipe constitué d’un cadre du Ministère ainsi que l’Expert Chargé des Opérations du Projet s’est donc rendu à Rumonge, zone Mutambara en septembre 2021.

L’objectif de cette descente était de préparer l’opérationalisation du Centre Intégré de Rumonge.

Les résultats suivants ont été atteints :

* Une descente sur site est effectuée à Rumonge pour apprécier l’état des lieux;
* Un inventaire du matériel et équipements disponibles est effectué;
* Les besoins en matériels et équipements nécessaires pour le démmarage des activités du Centre Intégré de Prise en charge holistique à Rumonge sont inventoriés et connus.

En plus du bâtiment en bon état, le Centre Humura de Rumonge pour la prise en charge des victimes des violences sexuelles et basées sur le genre a déjà reçu un bon nombre de matériel, équipements médicaux et autres fournitures.

La visite a permis de faire un constat de l’état des lieux aussi bien sur le bâtiment que sur son site de construction, mais aussi des équipements, matériel et autres fournitures déjà fournis au dit centre.

Constats sur le site :

* Les toilettes sont dans l’ensemble défectueuses ;
* Il n’ya ni planton ni veilleur. Ce dernier n’a pas été payé depuis 12 mois. Il ya donc un besoin urgent de pourvoir à ce personnel d’appui ;
* La salle de réunion est très exiguë ;
* On constate une stagnation des eaux de pluie dans la cour intérieure du Batiment : il n’y a aucune évacuation des eaux pluviales. Il est souhaitable de paver la cour intérieure ou mettre des tomettes pour mieux assainir cette cour intérieure ;
* Les espaces pour entrées/Sorties des personnes vivant avec handicap ne sont pas aménagées et conséquemment, l’accès au batiment pour les ces personnes vivant avant handicap est très difficile. Il est souhaitable que des mesures correctives soient prises ;
* La porte d’entrée pour la chambre VIP est exiguë.Il est souhaitable que cette porte soit remplacée par une porte aux dimensions standards ;
* Il n’ y a pas de mobilier ni d’équipements pour le personnel du centre Humura de Rumonge. L’acquisition de ce matériel et équipements de bureau nous parait très urgent.

Quant au constat sur les équipements, matériel et autres fournitures déjà accordés à ce Centre, la quasi-totalité est en bon état. Néanmoins, certaines fournitures sont déjà périmés ou risqueraient de l’être au cas où ils ne seraient pas consommés dans un très court terme.

### **8.3 : Litige ECONET LEO -Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA**

Dans le cadre de l’exécution du Projet d’Urgence relatif aux Violences Sexuelles et Basées sur le Genre et la Santé des Femmes dans la Région des Grands Lacs « PUVSBGSF\_RGL », dont le Ministère en charge de la Santé était gestionnaire, un abonnement avait été fait auprès de la compagnie de téléphonie ECONET LEO pour cinq cents (500) leaders Imboneza, afin qu’ils puissent alerter sur tous les cas de VSBG perpétrés sur leurs collines. Un numéro Leo portant le N°72338000 avait été installé dans le serveur où tous les messages d’alerte étaient centralisés.

Hélas, à la cloture du Projet en décembre 2019, trois factures totalisant un montant de six millions huit cents vingt-deux mille (6 822 000) francs burundais n’ont pas été payées par le Ministere gestionnaire des fonds.

Au moment où le Ministère en charge du Genre voulait faire un réabonnement de ces Imboneza afin que ce Numéro continue à servir comme numéro d’appel et d’alerte précoce « TABARA » du fait que les leaders Imboneza étaient déjà habitués à ce numéro d’appel, la compagnie LEO a conditionné le réabonnement au paiement préalable de ces impayés.

C’est ainsi que par lettre N° 225.01/CAB/137/2021, le Ministre en charge du Genre a demandé au Ministère en charge de la Santé de régulariser ces factures impayées d’un montant de six millions huit cents vingt-deux mille (6 822 000) francs burundais imputables au Projet d’Urgence relatif aux Violences Sexuelles et Basées sur le Genre et la Santé des Femmes dans la Région des Grands Lacs « PUVSBGSF\_RGL », afin de permettre au Ministre en charge du Genre de réaliser les activités prévues pour cette année 2020-2021.

### **8.4 : Réception des infrastructures dont le Centre d’Excellence**

En réponse à la lettre N°1430/CAB/2021 du 03/03/2021 émanant du Ministre ayant la Santé dans ses attributions, le Ministre ayant le Genre dans ses attributions a désigné par lettre N° 225.01/CAB/464/2021 du 17/03/2021 deux hauts cadres du Ministère pour faire partie de la commission de réception du local abritant la bibliothèque du Centre d’Excellence contre les Violences Sexuelles et celles Basées sur le Genre (VSBG) dont les travaux de construction ont été exécutés par l’Entreprise DAC dans le cadre du Projet d’Urgence relatif aux Violences Sexuelles et Basées sur le Genre et la Santé des Femmes dans la Région des Grands Lacs (PUVSBGSF\_RGL). Etant donné qu’un des membres qui avait été désigné n’était plus disponible pour présider cette commission de réception, une proposition de remplacement a été soumise au Ministre.

En date du 28/08/2021, une nouvelle commission de réception du dit Centre d’Excellence pour l’éradication des VSBG a été mise en place pour procéder à la réception définitive qui finalement a eu lieu en octobre 2021.

Quant à la Commission de réception définitive des autres infrastructures (Centres Intégrés, Centres de Développement Familial et Communautaire, Extension des Centres de Santé, Extension des Bureaux des Tribunaux de Grande Instance et des Parquets, des Bureaux de Commissariat de Police, Centres jeunes), construites dans les provinces Cibitoke, Makamba et Muyinga dans le cadre du Projet d’Urgence relatif aux Violences Sexuelles et Basées sur le Genre et la Santé des Femmes dans la Région des Grands Lacs qui a clôturé en décembre 2019, elle se heurte aux contraintes de moyens pour la prise en charge des membres de la Commission sur terrain. En effet, étant donné que le Projet qui a financé ces infrastructures a clôturé en décembre 2019, le Ministère ayant la Santé dans ses attributions doit trouver les moyens financiers pour la location des véhicules et les frais de mission des membres de la Commission.

### **8.5 : Réception et distribution des équipements informatiques financés par le PNUD**

Dans le cadre de l’exécution du même projet, nous avons réceptionné un colis faisant objet de la livraison du matériel informatique financé par le PNUD

Ce matériel est constitué de :

* 56 cartons contenant les unités centrales et accessoires ;
* 56 cartons contenant les onduleurs et accessoires ;
* 56 cartons contenant les claviers et autres accessoires ;
* 56 casques logitech stéréo ;
* 15 laptop et accessoires ;
* 15 Sacoches pour lap top.

Il a également été question de procéder à la vérification technique et l’installation d’une machine desk et ses accessoires ainsi qu’un (1) lap top comme témoins. Il a été constaté que l’ordonnateur de bureau, son onduleur et l’ordinateur portable (laptop) fonctionnement parfaitement. Il est attendu l’installation des logiciels d’exploitation dans tous les ordinateurs pour leur exploitation.

Il a été convenu que la vérification technique des autres machines et leur installation seront faits sur sites d’utilisation de ces machines.

### **8.6 : Enregistrement des leaders imboneza non trouvés et non enregistrés en décembre 2020 et leur formation sur les mécanismes d’alerte rapide dans trois provinces Kayanza, Kirundo et Ngozi.**

Le Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre (MSNASDPHG) a initié depuis 2018 un système d’alerte basé sur une application mobile, lui-même reposant sur la collecte, l’envoi et la multi diffusion simultanée des informations et données sur les victimes des violences sexuelles et celles basées sur le genre (VSBG).

En effet, il a été prouvé que les TIC (Technologies de l’Information et de la Communication) sont de plus en plus utilisés pour améliorer le suivi et renforcer la prise en charge des victimes des violences basées sur le genre. Grâce aux téléphones mobiles et un serveur d’enregistrement des données, on peut augmenter la couverture de prestation des services de prise en charge, de lutte contre les violences sexuelles et celles basées sur le genre et améliorer la prévention en touchant les populations éloignées ou isolées.

L’objectif principal de la mise en place du système d’alerte est de développer une solution basée sur un SMS permettant une communication rapide en temps réel entre les Imboneza, les superviseurs de niveau provincial et central et les autres utilisateurs du système d’alerte. Un Serveur est installé au Ministère en charge du Genre pour l’enregistrement et la multi diffusion de ces messages provenant des Imboneza.

Lors de l’enregistrement des leaders Imboneza et la formation des utilisateurs ressortissant de toutes les collines des cinq (5) provinces d’intervention du Projet : Bururi, Kayanza, Kirundi, Ngozi et Rumonge et décembre 2021, il a été constaté que certains leaders Imboneza n’ont pas pu être contactés/touchés pour être enregistrés.

Le rapport de la maison H§R Telecoms qui avait recruté pour développer le logitiel et procéder au paramétrage des coordonnées des Imboneza a relevé que huit (8) imboneza n’avaient pas pu être enregistrés (Ngozi : 5 ; Kayanza 1 ; Kirundo : 2), raison pour laquelle les listes transmises totalisaient 993 leaders imboneza au lieu de 1001 qui doivent être enregistrés dans notre base de données.

Quant au rapport d’Econet Leo, sur les listes des 993 noms et Numéros qui leur avaient été transmis ; il indique que quatre (4) sont inexistants, trois (3) sont invalides, et deux (2) sont bloqués. Il était alors nécessaire de se rendre sur terrain pour procéder à l’enregistrement de ces leaders non encore enregistrés et compléter la base de données de ces Imboneza. Cette descente a eu lieu du 19 au 26 septembre 2021. Il est aussi nécessaire de re identifier les personnes dont les Numéros sont bloqués, inactifs ou invalides afin que leurs numéros soient réactivés ou débloqués.

Rappelons que l’ancien numéro d’alerte TABARA 76338000 a été dans un premier temps bloqué et par la suite attribué à d’autres. Le Ministère a alors demandé à Econet Leo de lui attribuer deux autres N° qui sont les **76822000** et **76882000**.

C’est désormais vers ces numéros que tout leader communautaire Imboneza ayant reçu et vérifié un cas de VSBG va transmettre l’information à travers un SMS envoyé sur le numéro du serveur (et ainsi alerter ces cas des violences). Le même message sera spontanément multi diffusé vers les intervenants du niveau central (Ministère) mais aussi provincial en vue d’une intervention appropriée particulièrement la prise en charge de la victime.

A la même occasion, une petite formation sera dispensée pour ces leaders résiduaires sur l’utilisation optimale des téléphones, les cas à signaler, la composition et le type de message à envoyer, les éléments constitutifs du message etc…

Ainsi, pour tous les leaders Imboneza, l’utilisation d’un système d’alerte rapide permettra de: (i) informer les autorités sur les cas de VSBG en temps réelle;(ii) améliorer l’approche d’assistance et prise en charge rapide aux survivants des VSBG; (iii) améliorer la référence efficace des survivants des VSBG aux Centres intégrés de prise en charge.

Bref, l’objectif de cette activité était de procéder à l’enregistrement des leaders non encore enregistrés et compléter la base de données de ces Imboneza afin que ces leaders soient aussi capables d’alerter sur les cas de VSBG commis sur leurs collines respectives.

Au terme de cette activité, les résultats suivants ont été atteints :

* Les leaders non encore enregistrés en décembre 2020 ont enfin été enregistrés;
* La base de données de ces Imboneza a été complétée au point de totaliser les 1001 imboneza ;
* Les Imboneza dont les Numéros étaient bloqués, inactifs ou invalides ont été re identifiés afin que leurs numeros soient réactivés ;
* Les Leaders Imboneza nouvellement élus ou ayant remplacé ceux qui sont morts ont été re identifiés et enregistrés dans la base de données ;
* Une formation a été dispensée sur la rédaction correcte des SMS d’alerte rapide ;
* Le format, le contenu et les destinataires des messages ont été définis ;
* Les leaders Imboneza nouvellement enregistrés ont été formés sur l’utilisation des téléphones comme outils d’alerte des VSBG avec SMS

La liste qui suit présente les noms et N° de téléphones des personnes enregistrées et formées :

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **N°** | **Nom** | **Prénom** | **Télephone** | **Province**  | **Commune** | **Colline** |
| 1 | Siniremera  | Constance | 79131506 | Kayanza  | Gatara | Kigume |
| 2 | Ntakirutimana  | Christine | 71156394 | Kayanza  | Gatara | Kibayi |
| 3 | Bariyarurutsa | Astérie  | 79597700 | Kayanza  | Gatara | Kibaribari |
| 4 | Bucumi  | Concilie  | 79581181 | Kayanza  | Rango | Nyamonde |
| 5 | Niyomwungere  | Anne Marie  | 79493757 | Kayanza  | Rango | Kabuye  |
| 6 | Nzeyimana | Hyacinthe | 79005794 | Kayanza  | Rango | Nyabitwe  |
| 7 | Niyibigira  | Adrienne | 79015335 | Kayanza  | Rango | Karehe |
| 8 | Mukamana  | Libérate | 79398879 | Kirundo  | Kirundo | Karamagi |
| 9 | Kamutako  | Solange | 76749278 | Kirundo  | Gitobe | Rungazi  |
| 10 | Hakorimana | Déo | 76960752 | Kirundo  | Ntega | Mariza  |
| 11 | Mukamusoni  | Yvone | 79986641 | Kirundo  | Bwambarangwe | Mukenke I |
| 12 | Misago  | John | 79398305 | Kirundo  | Bwambarangwe | Mukenke II |
| 13 | Mberamiheto  | Pascal | 79410716 | Kirundo  | Bwambarangwe | Mutarishwa  |
| 14 | Bimenyimana | Jean Bosco | 710667942 | NGOZI | Busiga | Rugori |
| 15 | Nizigiyimana  | Amida  | 76492152 | NGOZI | Gashikanwa | Gashikanwa  |
| 16 | Havyarimana  | Odette | 71509893 | NGOZI | Gashikanwa | Rwizingwe |
| 17 | Wizeyimana  | Afisa | 79548438 | NGOZI | Gashikanwa | Nini |
| 18 | Bizimana  | Janvière  | 71078174 | NGOZI | AS Nyamurenza  | Nyamurenza  |
| 19 | Nizigiyimana  | Pascasie  | 79694469  | NGOZI | Marangara | Nyamugari  |

### **8.7 : Formation des cadres du centre d’excellence ainsi que l’enquête sur les causes profondes des violences sexuelles et celles basées sur le genre**

Depuis la fin de la 2ème Guerre Mondiale en 1945, la Communauté Internationale prend de plus en plus conscience du danger lié aux violences sexuelles et celles basées sur le genre (VSBG) qui ravagent la société dans son ensemble. Ces violences sont caractérisées par des tortures diverses, des distinctions hommes/ femmes, des inégalités, des iniquités modelées par le niveau d’éducation/formation, les cultures, les modes de vie et les comportements. En raison de ces différences, l’Organisation des Nations Unies, créée en1948, a élaboré un certain nombre d’instruments juridiques internationaux pour faire face à ce phénomène malheureusement en croissance continue surtout dans les zones de conflit et en période post conflit. Parmi ces instruments, il y a lieu de citer :

* Les résolutions contre les violences basées sur le genre 1325, 1820, 1880 ;
* La Convention Internationale relative à l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes, CEDAW, du 8 janvier 1992 ;
* La Déclaration des Nations Unies de 1993 sur l’élimination de la violence à l’égard des femmes
* Le programme d’action de Beijing adopté en 1995 ;
* La Convention d’ Istanbul de 1979 à sur l’élimination de toutes formes de discrimination à l’égard des femmes ;
* La Convention n°182 de l’OIT sur l’élimination des pires formes de travail des enfants ;
* La Déclaration Universelle des Droits de l’Homme en ses articles art.3 et 5 ;
* Le Pacte International relatif des Droits Civils et Politiques ;
* La Convention relative aux droits de l‘enfant ;
* La Convention Internationale sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes en son article 2 ;
* Le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques, (PIDCP) ;
* Le Pacte International relatif aux Droits Sociaux et Economiques, (PIDESC) ;

Comme déjà annconé dans ce rapport, le Gouvernement du Burundi a inscrit parmi ses priorités la lutte les violences sexuelles et celles basées sur le Genre. Pour ce faire, il a déjà ratifié la majorité de ces textes et Instruments juridiques internationaux relatifs à la promotion du genre en général et la lutte contre les violences sexuelles et celles basées sur le genre en particulier.

Au niveau institutionnel, la coordination des interventions liées à la lutte contre les VSBG relève de la responsabilité du Ministère des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre (MDPHASG) à travers la Direction Générale de la Promotion de la Femme et de l’Egalité du Genre. Le Décret N°100/084 du 12 octobre 2020 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre attribue à ce ministère la mission de formulation et mise en œuvre d’une Politique Nationale Genre incluant la lutte contre les VSBG.

Le même décret précise que ce ministère est chargé de concevoir et exécuter un vaste programme de formation complémentaire et continue à l’intention des intervenants en matière de l’égalité du genre et de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre. Le Centre d’Excellence a été créé pour satisfaire à ce besoin de formation en même temps qu’il s’occupera de l’information, la recherche et la publication sur les VSBG : persistance de tels types de VSBG dans telle ou telle région, telle saison et les moyens ou stratégies d’y faire face.

Il n’existe actuellement aucune procédure uniformisée ou mécanisme de renvoi ou de partage des informations entre les institutions sur les VSBG. Les données et informations recueillies au niveau des différentes structures publiques et privées sur les VSBG restent éparpillées et difficilement accessibles.

En outre, en matière de lutte contre les VSBG, rappelons-le, le Burundi a souscrit aux cadres et instruments internationaux de promotion de l’égalité entre les femmes et les hommes et de l’autonomisation des femmes dont il doit faire rapport aux organes de suivi de la mise en application des traités à travers les rapports initiaux et périodiques. Pour l’élaboration de ces derniers, le Burundi, en particulier le Ministère en charge du genre, ne dispose pas de documentation fouillée et régulièrement mise à jour.

Compte tenu de la complexité de la problématique, des formations et recherches doivent être menées pour : (i) comprendre les causes sous jacentes des VSBG et les effets des interventions visant le changement de comportement et des normes pour promouvoir la prévention des violences et l’égalité de genre (ii) documenter systématiquement et partager les activités innovantes de promotion de l’égalité de genre et de lutte contre les VSBG, notamment le modèle de Centre Intégré « One Stop Center ». L’expertise nationale de recherche pourra être étendue et contribuer au programme régional d’apprentissage sur les VSBG.

Le Burundi dispose effectivement des pratiques innovantes (bonnes pratiques) dans la sous-région en matière de lutte contre les VSBG et qui cadrent avec la mise en application de la Déclaration des Chefs d’Etat et de Gouvernement de la CIRGL de décembre 2011 à Kampala en matière de lutte contre les VSBG. On peut citer notamment :

* La promulgation de la loi N° 1/13 du 22 septembre 2016 portant prévention, protection des victimes et répression des violences basées sur le genre ;
* La création d’un département chargé spécifiquement de la prévention des violences sexuelles et celles basées sur le genre et la prise en charge holistique des victimes ;
* L’existence de cinq (5) centres intégrés de prise en charge holistique des VSBG à Gitega, Cibitoke, Makamba, Muyinga et Rumonge;
* La forte sensibilité des décideurs au plus haut niveau sur la problématique des VSBG ;
* La création du Centre d’Excellence pour l’éradication dess VSBG, une première dans la sous région ;
* L’existence d’un guide/module de formation validé par les différents intervenants sur la prise en charge des victimes des VSBG ;
* La mise en place des chambres spécialisées de la Justice au niveau des Cours et Tribunaux ;
* La mise en place des unités spécialisées de la police ;
* L’existence d’un nombre important de spécialistes et Experts dans la formation et la prise en charge des VSBG ;
* L’existence d’un guide opérationnel des centres Humura pour la prise en charge holistique des victimes des violences sexuelles et celles basée sur le Genre ;
* L’existence d’une stratégie nationale de lutte contre les VBG et son plan d’action
* L’adoption d’un plan d’action national de la mise en œuvre de la Résolution 1325 ;
* La révision et la promulgation du code pénal qui intègre la répression des crimes de VBG ;
* La révision et la promulgation du code de procédure pénale ;
* La mise en place des chambres spécialisées de la justice au sein des Cours et Tribunaux, et des bureaux spécialisés de la Police Judiciaire ;
* Existence d’un cadre national de coordination des intervenants dans la lutte contre les VBG rassemblant les acteurs étatiques, la société civile, les Nations Unies et d’autres organisations internationales et la mise en place du même mécanisme au niveau provincial ;
* L’allocation des budgets spécifiques à la lutte contre les VBG au Ministère de la Justice et au Ministère en charge du genre ;
* L’organisation régulière des grandes campagnes en vue d’asseoir un changement d’attitudes et de comportement au niveau national ; notamment la campagne des 16 jours d’activisme contre les violences faites aux femmes et filles, le lancement de la campagne « tolérance zéro maintenant », lancé le 25/11/2010 et la campagne du Secrétaire Général des Nations Unies *« Tous Unies pour mettre fin aux violences faites aux femmes et aux filles ».* Cette campagne a été lancé officiellement au Burundi en 2012 par Son Excellence le Président de la République dans la commune Rugazi de la provine Bubanza.

Malheureusement, toutes ces bonnes pratiques sont peu connues étant donné qu’il n’existe pas de cadre ou structure spécialisée pour documenter systématiquement ces bonnes pratiques, tenir à jour la base de données des structures et spécialistes dans le domaine des VSBG et partager les activités innovantes aussi bien au niveau national qu’au niveau de la Région des Grands Lacs. C’est la raison d’être du centre d’excellence qui s’occupera à la fois de la collecte, la centralisation de toutes les données sur les VSBG, les actualiser et les diffuser. Les Experts du Centre d’Excellence sont également appelés à organiser des formations et mener des recherches sur les causes sous jacentes des VSBG et les effets des interventions visant le changement de comportement et des normes pour promouvoir la prévention des violences et l’égalité de genre. Les résultats des recherches seront documentés systématiquement et partagés aussi bien en ligne qu’en rapports physiques. Les différentes initiatives et activités innovantes de promotion de l’égalité de genre et de lutte contre les VSBG seront également documentés et partagées. Pour ce faire, ce Centre devra disposer d’un personnel expérimenté et disposant des compétences requises pour servir de :

* Centre d’Informations et de documentation sur les VSBG ;
* Centre de formation sur les quatre volets relatifs à la prévention et la prise en charge holistique en matière de VSBG : Médical, psycho social, juridique et judiciaire.
* Centre de recherche sur les typologies, les causes, les conséquences des VSBG et les stratégies d’y faire face.

Ainsi, pour renforcer les capacités des cadres du Ministère et des formateurs du Centre d’Excellence d’une part, disposer d’informations fiables sur les causes profondes à la base des VSBG d’autre part, une formation des formateurs sera organisée et sera suivie d’une enquête qui sera conduite dans les provinces de Cibitoke, Mwaro, Kirundo, Cankuzo, Rutana, Gitega et Rumonge.

L’objectif de cette activité était de contribuer à la lutte contre les VSBG à travers la formation des hauts cadres du Ministère et formateurs du centre d’Excellence et la conduite de l’enquête sur les causes profondes à la base des VSBG, leurs conséquences et les approches de solutions pour y faire face.

Au terme de cette activité, les résultats suivants ont été atteints :

* Une méthodologie de recherche sur les causes profondes à la base des VSBG a été développée et validée;
* Les outils de collecte des informations ont été développés, partagés et validés;
* Les hauts cadres du Ministère et les formateurs du Centre d’Excellence ont été formés ;
* Les techniques de conduite de la recherche ont été maitrisées y compris sur les effets des interventions visant le changement de comportement et des normes pour prévenir les violences sexuelles et celles basées sur le genre ;
* Une enquête sur les causes profondes des VSBG, leurs conséquences et les approches de solutions a été conduite sur terrain ;
* Les ateliers de validation de la méthodologie, du rapport provisoire et du rapport final ont été organisés ;
* Un plan de travail pour conduire la recherche incluant la répartition des rôles et des provinces d’intervention est proposée ;
* Un rapport final incluant (i) les causes profondes à la base des VSBG, (ii)les conséquences des VSBG, (iii) les approches de solutions pour y faire face, (iv) les effets des interventions visant le changement de comportement et des normes a été produit.

### **8.8 : Campagne des seize jours d’activisme contre les violences faites aux femmes**

Du 25 novembre au 10 décembre de chaque année, le Burundi se joint aux autres pays du monde pour mener la Campagne des 16 jours d’activisme contre les violences faites aux femmes et filles. Cet événement prend naissance lors de la première rencontre féministe en 1981. A cette occasion, les femmes ont dénoncé systématiquement la violence sexo-spécifique y compris le bastonnade domestique et le viol.

La date du 25 Novembre a été choisie pour commémorer l’assassinat violent de trois sœurs MIRABAL le 25 novembre 1960, en République Dominicaine, parce qu'elles militaient pour leurs droits. Elles devinrent alors le symbole du combat pour éradiquer ce fléau qu'est la violence à l'égard des femmes.

Pour immortaliser cette résistance, le 19 octobre 1999, à la 54ème session de l’Assemblée Générale des Nations Unies, les représentants de la République dominicaine et 74 États membres ont présenté un projet de résolution visant à faire du 25 novembre de chaque année la **Journée internationale pour l’élimination de la violence à l’égard des femmes.** La date fut reconnue officiellement par les Nations unies. En effet, dans son texte qui définit la violence à l’égard des femmes comme : « *tout acte de violence dirigé contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes et filles un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie politique ou dans la vie pri*vée» , l’Assemblée générale des Nations Unies exprime sa crainte que la violence à l’égard des femmes et filles ne soit un frein à leur lutte pour l’égalité des chances dans les domaines juridique, social, politique et économique. Elle propose que cette journée soit consacrée à des activités destinées à sensibiliser l’opinion publique sur la question de la violence à l’égard des femmes et filles.

Cette campagne des seize jours d’activisme contre les violences faites aux femmes et filles débute avec la Journée Internationale pour l’élimination de la Violence à l’Egard des Femmes le 25 Novembre et se termine avec la Journée Internationale des Droits de la Personne Humaine le 10 décembre. Le choix de ces dates n’est pas un fait de hasard. Il établit un lien symbolique entre les violences à l’égard des femmes et la violation des droits de la Personne Humaine.

C’est une opportunité pour les citoyens particulièrement les femmes, d’évaluer le pas franchi dans la prise en compte des droits de la femme et de mobiliser toutes les forces vives en vue de batir un monde sans violences, base un développement durable. Durant cette période, les institutions étatiques, les organisations de la société civile tant nationales qu’internationales organisent en synergie autour d’un thème, diverses activités de sensibilisation et de mobilisation communautaire pour mettre fin aux violences faites aux femmes. Elle est ponctuée par plusieurs événements internationaux dont les principaux sont :

* Le 25 novembre : Journée Internationale pour l’élimination des violences faites aux femmes
* Le 1er décembre : Journée Internationale de lutte contre le VIH/SIDA
* Le 10 décembre : Déclaration Universelle des Droits de l’Homme

A cette occasion, les acteurs des droits de l’homme unissent leurs forces pour que cet événement constitue une occasion d'attirer l'attention de l'opinion publique sur les violences perpétrées quotidiennement à l'encontre des femmes et filles, d’évaluer et de montrer les efforts des uns et des autres dans la lutte contre ce fléau et de planifier les actions futures.

Cette campagne a été initiée au Burundi depuis l’année 2000 et reste l’une des stratégies de lutte qui a déjà produit des effets positifs dans la communauté. Plusieurs actions ont été menées aussi bien par le Gouvernement que par les Nations Unies,par différents partenaires tant techniques que financiers, par les organisations de la société civiles, etc.

La campagne des 16 jours d’activisme contre les violences faites aux femmes et filles ; édition 2021 sera célébré à Muyinga sous le thème international : “*Orange the World : END VIOLENCE AGAINST WOMEN NOW!”* « Orangeons le Burundi : Agissons immédiatement pour mettre fin aux Violences faites aux Femmes et aux Filles ! » : En Kirundi : « Uburundi bwakaka : Twihutire kurandurana n’imizi amabi akorerwa abakenyezi n’abigeme! »

Ce thème interpelle toute la population, les administratifs à tous les niveaux, les différents intervenants dans ce secteur, les organisations internationales, les coopérations bilatérales et multilatérales ainsi que les opérateurs économiques à travailler en synergie en vue de l’éradication des violences basées sur le genre et pour qu’aucune violence basée sur le genre ne reste impunie au Burundi.

### **8.9 : Ateliers régionaux de sensibilisation des administratifs et autres responsables impliqués dans**

### **la lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre**

Au Burundi, comme ailleurs dans le monde, le phénomène de violences sexuelles basées sur le genre et particulièrement celui des violences faites aux femmes et filles prend une allure inquiétante. Malgré les efforts déployés pour l’éradiquer, ce fléau ne cesse de s’intensifier avec l’apparition de nouvelles formes de violences plus violentes: cas des maris qui tuent froidement leurs épouses, cas des bébés de quelques mois et de vieilles femmes qui sont violés, des cas d’assassinats des victimes de viols sexuels après la violence, etc.

Pour y faire face, le Gouvernement du Burundi à travers le Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre a mené beaucoup d’initiatives pour lutter contre ce crime.

Les efforts du Gouvernement se joignent aux efforts que consacrent actuellement le système des Nations-Unies, CIRGL et les autres organisations tant nationales qu’internationales pour lutter contre ce crime qui s’avèrent ne pas connaître de frontières.

Ainsi, rappelons-le, le Burundi s’est joint au mot d’ordre du Secrétaire Général des Nations-Unies « **tous unis** » pour mettre fin à la violence à l’égard des femmes en lançant officiellement la campagne « **Tolérance Zéro** » aux VBG en date du 25 novembre 2010 par Son Excellence le Président de la République du Burundi et la déclaration des Chefs d’Etats et de Gouvernement des Etats Membres de la CIRGL sur les VSBG à Kampala.

Depuis 2013, il est devenu une habitude que dans le but d’étendre la Tolérance Zéro jusqu’au niveau des collines, le Ministère en charge du Genre en collaboration avec le Ministère de l’Intérieur ont organisé lors de la campagne des 16 jours d’activisme contre les violences faites aux femmes des ateliers régionaux de sensibilisation à l’intention des **administratifs et autres responsables impliqués dans la lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre et particulièrement l**es nouveaux élus afin qu’ils disposent des connaissances sur les stratégies de la prévention des violences et la prise en charge des victimes des VSBG.Ces ateliers ont touché les personnes qui suivent :

* Tous les gouverneurs de province : 18
* Tous les administrateurs communaux : 119
* Tous les Coordonnateurs des CDFC : 18
* Les sous commissaires de la Police Judiciaire : 18
* Les procureurs de la République : 18
* Les Présidents des Tribunaux de Grande Instance : 18
* Les Médecins Provinciaux : 18
* Les Directeurs Provinciaux de l’Enseignement : 18
* Les représentants du FNF : 18
* Personnes ressource : 7x4 régions=28

A l’issue de ces réunions, des engagements ont été pris par les participants en vue de combiner les efforts et parvenir à cette tolérance zéro.

### **CHAPITRE 9 : CONCLUSION**

Les activités prévues dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d’Appui à l’Egalité de Genre et la Lutte contre les Violences Sexuelles et basées sur le Genre ont été bien exécutées. Néanmoins, la multitude des activités et l’agenda chargé des autorités peut des fois impacter le calendrier de mise en œuvre.

Sur base des activités réalisées et des recommandations formulées lors des ateliers et autres rencontres avec les différents intervenants en matière de prévention des VSBG, de répression des auteurs et prise en charge holistique des victimes, il est proposé les actions suivantes pour les exercices 2022 et 2023 :

1. Poursuivre la construction et l’opérationnalisation des Centres Humura pour la prise en charge holistique des victimes des VSBG ;
2. Poursuivre l’opérationnalisation du système d’alerte rapide sur les VSBG en tenant compte notamment des recommandations des ateliers de formation et recyclage des Imboneza ;
3. Accompagner et redynamiser les réseaux collinaires, communaux et provinciaux de lutte contre les VSBG notamment par l’organisation des ateliers conjoints entre intervenants et la dotation de matériels et équipements nécessaires à leur bon fonctionnement ;
4. Accompagner l’opérationnalisation de la base de données genre nationale en tenant compte des recommandations formulées lors des ateliers d’actualisation des indicateurs et de formation des gestionnaires de ladite base de données ;
5. Assurer l’opérationnalisation et la vulgarisation de la nouvelle plateforme des compétences féminines afin que les expertises de nos femmes et filles soient mieux connues et mises à contribution. Une visite d’échanges d’expériences avec d’autres organismes et femmes qui nous ont précédé dans cette expérience serait bénéfique pour les nôtres;
6. Couvrir les charges liées aux déplacements des victimes et leurs accompagnatrices ainsi qu’à la prise en charge médicale et juridique des survivants/ntes.

**ANNEXE 1**

|  |
| --- |
| **DONNEES SUR LES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE EN PROVENANCE DES DIRECTIONS PROVINCIALES DE DEVELOPPEMENT FAMILIAL ET SOCIAL ET DU CENTRE INTEGRE DE RUMONGE: DE JANVIER A SEPTEMBRE 2021** |
|  |
| **DE JANVIER A SEPTEMBRE 2021** | **Types de violences**  | **Types d'assistances** |
| **Sexuelles** | **Physiques** | **Socio-économiques** | **Psychologiques** | **Tueries** | **Total** | **médicale** | **juridique** | **économique** | **Psychologiques** | **Total** |
|   | **M** | **F** | **M** | **F** | **M** | **F** | **M** | **F** | **M** | **F** | **M** | **F** | **M** | **F** | **M** | **F** | **M** | **F** | **M** | **F** | **M** | **F** |
| BURURI | 0 | 30 | 33 | 103 | 59 | 128 | 19 | 73 | 5 | 2 | **116** | **336** | 12 | 35 | 5 | 36 | 0 | 4 | 72 | 220 | **89** | **295** |
| KAYANZA | 0 | 31 | 27 | 115 | 60 | 329 | 49 | 190 | 3 | 3 | **139** | **668** | 7 | 51 | 30 | 242 | 3 | 21 | 67 | 267 | **107** | **581** |
| KIRUNDO | 0 | 77 | 129 | 309 | 138 | 463 | 228 | 529 | 5 | 4 | **500** | **1382** | 98 | 118 | 103 | 143 | 61 | 119 | 173 | 307 | **435** | **687** |
| NGOZI | 0 | 85 | 18 | 102 | 47 | 169 | 43 | 306 | 7 | 6 | **115** | **668** | 10 | 117 | 57 | 318 | 0 | 0 | 47 | 289 | **114** | **724** |
| RUMONGE | 0 | 33 | 5 | 91 | 23 | 141 | 8 | 178 | 0 | 0 | **36** | **443** | 0 | 53 | 0 | 121 | 0 | 31 | 21 | 318 | **21** | **523** |